



## **AVIS AU PUBLIC**

### **Modification simplifiée n° 2 du plan local d'urbanisme de Barby**

Le public est informé que par arrêté du 30 mars 2016 le Président de la Communauté d'Agglomération Chambéry métropole a engagé la modification simplifiée n° 2 du plan local d'urbanisme de la Commune de Barby.

Ce projet a pour objet une évolution mineure des règles d'urbanisme sur le secteur du Roc Noir, 13<sup>ème</sup> BCA, afin de permettre la réalisation de bâtiments d'accueil de nouveaux personnels.

Le dossier de la modification simplifiée du PLU et un registre où seront consignées les observations, remarques et suggestions du public, seront mis à la disposition du public durant un mois, du mercredi 27 avril 2016 au mardi 27 mai 2016 inclus, au siège de Chambéry métropole et à la mairie de Barby, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Cet avis sera consultable au siège de Chambéry métropole et en mairie de Barby jusqu'à la fin de la mise à disposition.